

[Une importante délégation du CSEE a participé à l'Euromanif du 5 avril](#)
[Page 2](#)

[Séminaire de l'IE et du CSEE sur la formation des enseignants en Europe](#)
[Page 3](#)

[Le CSEE met l'accent sur la prévention et la lutte contre la violence à l'école](#)
[Page 5](#)

[Le CSEE travaille pour prévenir et combattre le stress lié au travail](#)
[Page 6](#)

[Déclaration du CSEE en réponse au réexamen 2008 de la stratégie de Lisbonne](#)
[Page 7](#)

[Troisième rapport d'avancement conjoint du Conseil et de la Commission: le CSEE exige une approche plus équilibrée et plus étendue de l'éducation](#)
[Page 9](#)

[Adoption officielle du CEC](#)
[Page 11](#)

["Mission pour la flexicurité"](#)
[Page 12](#)

[Le nouvel agenda social](#)
[Page 14](#)

[Le Forum eLearning européen pour l'éducation \(ELFE\) 2](#)
[Page 15](#)

[Prochaines Communications et initiatives de la Commission européenne](#)
[Page 16](#)

[Calendrier et publications](#)
[Page 17](#)

Une importante délégation du CSEE a participé à l'Euromanif du 5 avril pour revendiquer de meilleurs salaires et de meilleures conditions de vie

Les enseignants européens constituaient la délégation sectorielle la plus importante à "l'Euromanif" organisée à Ljubljana, en Slovénie, le 5 avril. Plus de 750 enseignants venus de 11 pays se sont joints à la délégation du CSEE pour répondre à l'appel lancé par la Confédération européenne des syndicats (CES) en vue de revendiquer des conditions de vie correctes pour tous les travailleurs européens dans un contexte de tumulte financier international. [Pour plus d'information >>>](#)



Séminaire de l'IE et du CSEE sur la formation des enseignants en Europe

Les 10 et 11 mars, une conférence conjointe de l'IE et du CSEE a accueilli 80 représentants des syndicats d'enseignants venant de 27 pays européens à Bled, en Slovénie. Les principales interventions ont abordé les défis auxquels la formation des enseignants doit faire face aujourd'hui en Europe. [Pour plus d'information >>>](#)

Le CSEE met l'accent sur la prévention et la lutte contre la violence à l'école

Le premier Séminaire du CSEE dans le cadre de son projet « Prévenir et combattre la violence à l'école » a eu lieu à Madrid, les 3 et 4 avril 2008. [Pour plus d'information >>>](#)

Calendrier

Avril:

14-15: Comité Pan-Européen de l'IE/Comité exécutif du CSEE, Bruxelles

Mai:

20: Séminaire des employeurs, Dialogue Social, Bruxelles

Juin:

9-10: Séminaire final du projet du CSEE "Prévenir et combattre la violence à l'école", Sofia, Bulgarie

Une importante délégation du CSEE a participé à l'Euromanif du 5 avril pour revendiquer de meilleurs salaires et de meilleures conditions de vie

Les enseignants européens constituaient la délégation sectorielle la plus importante à "l'euromanif" organisée à Ljubljana, en Slovénie, le 5 avril. Plus de 750 enseignants venus de 11 pays se sont joints à la délégation du CSEE pour répondre à l'appel lancé par la Confédération européenne des syndicats (CES) en vue de revendiquer des conditions de vie correctes pour tous les travailleurs européens dans un contexte de tumulte financier international. 35.000 travailleurs européens ont participé à la manifestation qui a eu lieu le même jour que le Conseil des ministres des finances de l'Union européenne (ECOFIN).

« La participation remarquable des enseignants à l'Euromanif de Ljubljana est un signe encourageant pour la vitalité syndicale du secteur, tant au niveau européen que national »

Cette mobilisation sectorielle impressionnante s'explique avant tout par l'importance des enjeux de la manifestation pour les enseignants. En effet, les personnels enseignants sont en première ligne des travailleurs du secteur public devant faire face aux conséquences de la crise financière, qui touche directement leurs salaires et leur pouvoir d'achat. « Cette menace appelle une réponse déterminée des pouvoirs publics, en particulier dans le contexte européen où l'éducation est présentée en tant que priorité politique par tous les dirigeants », a souligné M. Martin Rømer, secrétaire général du CSEE. « La participation remarquable des enseignants à l'Euromanif de Ljubljana est un signe encourageant pour la vitalité syndicale du secteur, tant au niveau européen que national », a-t-il continué.



Le matin du 5 avril, M. Martin Rømer a participé, avec d'autres dirigeants syndicalistes européens, à une réunion avec le Premier ministre slovène qui assume actuellement la présidence de l'UE. Lors de cette réunion, le Secrétaire général du CES, M. John Monks, a expliqué l'objectif de la manifestation et a démontré qu'en valeur relative, le pouvoir d'achat des travailleurs européens ne suivait pas l'évolution du PIB. Il a ajouté que le fait de voir des grands patrons d'entreprises européennes en tirer un profit personnel n'améliorait guère la situation. M. Martin Rømer s'est exprimé au nom du secteur public, soulignant que l'évolution des salaires des travailleurs de ce secteur accusait un retard par rapport à l'évolution des salaires du secteur privé. Il a ajouté que la pression croissante pour restructurer le secteur public tenait rarement compte de l'efficacité croissante des travailleurs. Il a mis en garde contre une perte de qualité si cette situation devait perdurer car de nombreux secteurs de la fonction publique éprouvent déjà des difficultés à recruter des candidats qualifiés.

Le Premier ministre a répondu qu'à de nombreux égards, il était d'accord avec et comprenait la revendication pour des salaires plus élevés. Il a néanmoins ajouté que le point de départ devait être une évolution équilibrée. Il s'est engagé à faire part au Conseil des revendications de la délégation. D'autre part, il a appelé à la coopération et à la discussion en ce qui concerne les derniers développements des derniers arrêts de la Cour de Justice, par exemple dans l'affaire Laval. Il a reconnu que le secteur public ne devait pas être à la traîne et qu'il était nécessaire d'augmenter les salaires pour défendre la qualité du secteur.

La réunion a duré 1 ½ heure et a été suivie d'une conférence de presse.

Séminaire de l'IE et du CSEE sur la formation des enseignants en Europe



Les 10 et 11 mars, une conférence conjointe de l'IE et du CSEE a accueilli 80 représentants des syndicats d'enseignants venant de 27 pays européens à Bled, en Slovénie. Les principales interventions ont abordé les défis auxquels la formation des enseignants doit faire face aujourd'hui en Europe. Lors des ateliers, les participants ont également eu l'occasion de discuter de façon approfondie du projet de nouveau et vaste document d'orientation politique du CSEE sur la formation des enseignants.

Dans son discours de bienvenue, le Ministre slovène de l'éducation, M. Milan Zver, a attiré l'attention sur les exigences élevées auxquelles les enseignants étaient confrontés aujourd'hui, et il a insisté sur l'importance d'impliquer les enseignants et leurs représentants dans les réformes du secteur de l'éducation. *"Aucune réforme ne pourra réussir sans l'implication des enseignants"*, a souligné M. Zver.



Le Ministre de l'éducation Slovène, M. Milan Zver , au séminaire du CSEE

Parmi les orateurs, M. Marco Snoek, Professeur d'éducation à l'Institut de l'éducation à Amsterdam, a parlé de l'importance pour les enseignants de s'approprier leur qualité professionnelle pour la qualité de l'enseignement dans son ensemble. A cet égard, il a souligné qu'il fallait à la fois que chaque enseignant entame une réflexion sur sa propre qualité professionnelle, et que l'ensemble de la profession enseignante s'attache à définir des normes professionnelles. Ensuite, le professeur Ingrid Carlgren, de Suède, a également abordé l'appropriation de leur profession par les enseignants, insistant sur la nécessité de renforcer les travaux de recherche entrepris par les établissements de formation des enseignants afin de permettre au corps enseignant de développer sa propre base de connaissances concernant sa profession. Elle a attiré l'attention sur la faiblesse des ressources consacrées à la recherche en matière d'enseignement et d'éducation aujourd'hui par comparaison aux autres secteurs, et elle a demandé que plus d'enseignants aient l'occasion d'entamer un doctorat en éducation afin de renforcer l'appropriation par le corps enseignant du développement de la qualité de la profession.

« l'élaboration des politiques en matière d'éducation ne doit pas être seulement du ressort des pouvoirs publics: tous les partenaires dans le secteur de l'éducation – les enseignants, les écoles, les élèves, les instituts de formation des enseignants , etc. – doivent participer à l'élaboration des politiques afin d'améliorer la qualité de l'enseignement aujourd'hui. »

Le deuxième jour du séminaire, les participants ont eu le plaisir d'entendre les interventions du Professeur Kari Smith de l'Université de Bergen, Norvège, et du Professeur Pavel Zgaga de l'Université de Ljubljana. Le professeur Kari Smith a abordé de façon détaillée la question des partenariats entre les instituts de formation des enseignants et les écoles et les avantages que les deux parties pouvaient en retirer.

Le Professeur Zgaga a abordé la question de la nouvelle gamme de compétences dont les enseignants ont besoin dans la société de la

connaissance, et a conclu par un appel pour plus de partenariats dans le secteur de l'éducation, soulignant qu'aujourd'hui, l'élaboration des politiques en matière d'éducation ne doit pas être seulement du ressort des pouvoirs publics: tous les partenaires dans le secteur de l'éducation – les enseignants, les écoles, les élèves, les instituts de formation des enseignants , etc. – doivent participer à l'élaboration des politiques afin d'améliorer la qualité de l'enseignement aujourd'hui.

Ces présentations par des experts ont fourni une excellente toile de fond pour les débats – riches et approfondis - des participants dans les ateliers sur le nouveau projet de document d'orientation politique du CSEE sur la formation des enseignants. Après que ce document ait été soumis à une consultation par écrit des organisations membres, au début de l'année, les débats organisés au séminaire ont offert une seconde occasion aux membres d'apporter leur contribution et leur feedback au document, permettant ainsi au document final de refléter un vaste consensus des syndicats d'enseignants de l'UE. Le projet de document d'orientation politique sera soumis au Bureau exécutif du CSEE pour adoption lors de sa réunion des 14 et 15 avril et un article de fond sur ce document sera inclus dans la prochaine édition de la lettre du CSEE.

Le CSEE met l'accent sur la prévention et la lutte contre la violence à l'école

Le premier Séminaire du CSEE dans le cadre de son projet « Prévenir et combattre la violence à l'école » a eu lieu à Madrid, les 3 et 4 avril 2008.

Lors de ce Séminaire, un projet de rapport élaboré par le Comité de Pilotage du projet a été présenté, contenant des informations pertinentes concernant la violence à l'école dans cinq pays : la Bulgarie, l'Espagne, L'Allemagne, Le Royaume-Uni et la Suède. Les sujets clés identifiés et traités dans le cadre du projet ont fait l'objet de présentations données par des représentants des syndicats d'enseignants nationaux des cinq pays en question. Ces sujets concernent notamment le curriculum dans les écoles, l'aide aux victimes, la prévention et plus concrètement la médiation.

Le Séminaire a aussi profité de la collaboration extraordinaire de M. Tim Tregenza, représentant de l'Agence Européenne de Santé et Sécurité au Travail. Il a souligné non seulement l'importance du système d'évaluation des risques dans les écoles, afin de prévenir et combattre la violence, mais aussi le besoin d'assurer la mise en place d'une approche holistique lors de la gestion de cette question.

Le Vice-ministre de l'Education de l'Espagne, M. Alejandro Tiana, a présenté la situation de son pays ainsi que l'importance croissante que

ce sujet reçoit. En dernier lieu, les participants ont été informés sur le contenu et l'étendu de l'accord-cadre européen autonome sur le harcèlement et la violence au travail.

Les prochaines étapes du projet consistent notamment en l'élaboration d'un Guide de mise en œuvre du CSEE sur l'accord-cadre européen sur le harcèlement et la violence au travail et la préparation d'un plan d'action du CSEE sur la prévention et la lutte contre la violence dans les écoles. Tous deux documents seront présentés et discutés lors de la Conférence finale du projet à avoir lieu les 9 et 10 juin 2008 à Sofia, Bulgarie.

Le CSEE travaille pour prévenir et combattre le stress lié au travail

L'étude du CSEE sur le stress lié au travail des enseignants ainsi que Le guide de mise en œuvre du CSEE sur l'Accord-cadre européen sur le stress lié au travail sont désormais disponibles sur le site Internet du CSEE.

Les enseignants sont assurément une des professions les plus touchées par le stress lié au travail. La charge et l'intensité du travail, la surcharge des rôles ou encore l'accroissement de la taille des classes par enseignant ont été identifiés comme les plus importants facteurs de stress chez les enseignants. L'étude du CSEE sur le stress lié au travail des enseignants réunit ainsi de l'information utile sur les facteurs et les indicateurs du stress des enseignants du primaire, secondaire et de l'éducation professionnelle. L'étude mesure à quel point les syndicats d'enseignants connaissent la transposition nationale de la Directive Cadre européenne 89/391/EEC sur la santé et la sécurité au travail dans leurs pays respectifs, ainsi que leur connaissance et niveau de mise en œuvre de l'Accord-cadre des partenaires sociaux européens sur le stress lié au travail.

[Lisez l'étude du CSEE sur le stress lié au travail](#)

Le guide de mise en œuvre du CSEE sur l'Accord-cadre européen sur le stress lié au travail apporte une vue d'ensemble de l'Accord-cadre et se concentre sur les principaux soucis rencontrés par les enseignants sur leur lieu de travail, concernant le stress.

[Lisez le guide de mise en œuvre du CSEE sur l'Accord-cadre européen sur le stress lié au travail](#)

Déclaration du CSEE en réponse au réexamen 2008 de la stratégie de Lisbonne : lancement du nouveau cycle (2008-2010)

Au Sommet européen de printemps 2008 (13 et 14 mars), les chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE ont lancé le nouveau cycle de la stratégie de Lisbonne, couvrant la période 2008-2010. Le Conseil a de la sorte lancé le programme d'action pour les trois prochaines années, mettant en évidence les domaines spécifiquement prioritaires. Le message au cœur de la Communication du Conseil est que, en dépit des progrès évidents sur le plan de la croissance et de la création d'emplois enregistrés au cours du cycle précédent, divers défis doivent encore être relevés.

Le programme du cycle 2008-2010 de Lisbonne se fonde sur [le rapport stratégique de la Commission](#) sur la stratégie renouvelée de Lisbonne pour la croissance et l'emploi, publié en décembre 2007. Le CSEE a publié une [déclaration de politique](#), et il a de même diffusé une note d'information sur ce rapport, portant à la connaissance de toutes les organisations membres les principaux messages politiques de la Commission sur le thème de l'éducation et de la formation.

En adoptant le programme du prochain cycle, le Conseil souligne que l'accent devrait être mis désormais sur la mise en œuvre, et en conséquence il a décidé, sur proposition de la Commission, de conserver une large part des priorités définies pour le cycle précédent, afin de créer les conditions de continuité et de stabilité. Les directives intégrées concernant l'aspect économique et l'emploi ont dès lors été réaffirmées dans les notes explicatives, après avoir été légèrement modifiées ; les recommandations propres aux pays découlant de la réunion de printemps 2007 du Conseil ont été conservées avec quelques mises à jour de faible ampleur, tandis qu'un nouveau programme communautaire de Lisbonne comportant 10 objectifs essentiels a été élaboré. Le Conseil souligne la nécessité d'approfondir les points suivants :

- investir davantage et avec une plus grande efficacité dans la recherche et l'enseignement supérieur, et réaliser l'objectif d'investir 3% du PIB dans les activités de recherche et développement ;
- créer une cinquième liberté, à savoir la liberté de la connaissance ;
- renforcer l'élément éducation dans le triangle de la connaissance en assurant une éducation de haute qualité et en accroissant les investissements dans ce domaine ;
- assurer l'offre de prise en charge des enfants à un coût abordable, dans le droit fil des objectifs des pays et de la Communauté ;
- réaliser les critères de référence en matière d'éducation et de formation. En conséquence, le Conseil invite instamment les Etats membres à prendre des mesures concrètes pour réduire le nombre d'élèves en décrochage scolaire et ayant de faibles

capacités de lecture, à accroître la participation à l'apprentissage tout au long de la vie, et en particulier parmi les travailleurs moins qualifiés et plus âgés.

» les mesures politiques concernant l'éducation et la formation exposées dans le programme de Lisbonne pour 2008-2010 n'ont en effet d'autre but que de mettre l'accent sur la manière dont l'éducation contribue à la croissance et à l'emploi «

joui
du rôle central désormais dévolu à l'éducation et à la formation dans la concrétisation des objectifs de Lisbonne, tout en ne cessant de souligner qu'une approche équilibrée et globale soit adoptée dans les politiques d'éducation. L'éducation et la formation ne sont pas seulement des outils destinés à promouvoir la croissance économique et l'emploi ; les fonctions sociales, culturelles et personnelles, plus larges que l'éducation doivent également être prises en considération. Le CSEE souligne dans sa déclaration sur le réexamen 2008 de la stratégie de Lisbonne par la Commission que les mesures politiques concernant l'éducation et la formation exposées dans le programme de Lisbonne pour 2008-2010 n'ont en effet d'autre but que de mettre l'accent sur la manière dont l'éducation contribue à la croissance et à l'emploi. Il ne donne en aucune manière une perception complète des mesures politiques nécessaires pour permettre à l'éducation et à la formation d'atteindre leurs objectifs plus larges dans la société. En conséquence, le CSEE en appelle aux Etats membres afin qu'ils adoptent une perspective globale au plan national, au moment de définir les priorités concernant le secteur de l'éducation, tandis que les politiques d'éducation en rapport avec l'emploi ne doivent pas l'emporter sur les politiques d'éducation axées davantage sur l'aspect social.

Ainsi que la Commission et le Conseil le reconnaissent à juste titre, il faut absolument introduire de nouvelles mesures afin d'atteindre les critères de référence de l'UE en matière d'éducation et de formation, et le CSEE souscrit à l'appel qu'a lancé le Conseil en faveur de mesures concrètes et ciblées visant à concrétiser cet objectif. Par ailleurs, le CSEE rappelle également que l'amélioration des systèmes d'éducation et de formation est inconcevable sans un financement suffisant, soulignant que plusieurs Etats membres doivent augmenter sensiblement les ressources publiques affectées au secteur de l'éducation.

En outre, le CSEE demande en termes forts que soient réorientées les politiques de la Commission concernant l'enseignement supérieur. L'approche suivie par la Commission qui consiste à « moderniser » la gestion des universités est dans une large mesure un appel au développement de partenariats public-privé et de mesures de financement fondées sur les résultats, ce qui oriente de plus en plus la politique de l'enseignement supérieur sur les besoins du marché au

niveau européen, freinant ainsi considérablement les succès que les universités européennes ont été en mesure d'atteindre jusqu'à présent.



Troisième rapport d'avancement conjoint du Conseil et de la Commission sur la mise en œuvre du Programme de travail « Education et formation 2010 » adopté précédemment – le CSEE exige une approche plus équilibrée et plus étendue de l'éducation

Les ministres de l'Education de l'UE ont adopté le 14 février 2008 le rapport d'avancement conjoint 2008 du Conseil et de la Commission relatif à la mise en œuvre du Programme de travail « Education et Formation 2010 » (*lien*). Le rapport établit pour les deux années à venir les domaines d'action prioritaires dans le secteur de l'éducation et de la formation et comprend le message clé selon lequel il faut améliorer la préparation professionnelle et le développement continu des enseignants. A sa réunion des 28 et 29 novembre 2007, le Bureau exécutif du CSEE a adopté une déclaration (*lien*) portant sur le projet de rapport.

Le CSEE constate avec satisfaction le fait que le rapport d'avancement souligne que le secteur de la formation des enseignants est déterminant pour la réalisation des objectifs fixés dans le Programme de travail. La Commission et le Conseil soulignent :

« La qualité de la formation des enseignants est le facteur interne à l'école qui influence le plus les performances des élèves. Les enseignants et les formateurs doivent faire face à l'hétérogénéité croissante des classes, à une demande de compétences nouvelles et à la nécessité de tenir compte des besoins d'apprentissage individuels. (...) Un nombre important d'enseignants âgés devra être remplacé dans un avenir proche. La profession doit être rendue plus attrayante. Toutefois, les systèmes actuels d'éducation et de formation des enseignants ne répondent souvent pas aux besoins de ces derniers. Cela est particulièrement vrai concernant la formation continue et le développement de carrière des enseignants. (...) La formation professionnelle initiale et continue des enseignants doit être améliorée. Les résultats de l'éducation et la formation en bénéficieront. Il importe également d'impliquer les enseignants et les formateurs dans l'innovation et la réforme. » (p. 10-13).

Le CSEE accueille favorablement ce message et souligne que la participation des enseignants aux réformes implique la consultation des

représentants des enseignants et des formateurs lors de la préparation de nouvelles réformes politiques à tous les niveaux. Aucune réforme de grande ampleur ne saurait être menée à bien sans la participation active et la compréhension des enseignants.

Le rapport a identifié d'autres domaines prioritaires :

- *Relèvement des niveaux de compétence*, c'est-à-dire la prise en compte des problèmes de décrochage scolaire, les faibles niveaux de participation à l'apprentissage tout au long de la vie des travailleurs peu qualifiés, les faibles performances des migrants et le relèvement des niveaux de compétence qu'exigera le marché de l'emploi à l'avenir ;
- *Stratégies d'apprentissage tout au long de la vie*, c'est-à-dire l'application des Cadres de qualifications nationaux, la validation de l'apprentissage non formel et informel et l'amélioration des possibilités d'orientation tout au long de la vie ;
- *Prise en compte du handicap socio-économique*, notamment la garantie de l'équité d'accès, de participation, de traitement et de résultats et l'attention particulière à accorder aux enfants issus de la migration ;
- *Pérennité du financement*, notamment en ciblant les investissements qui peuvent être financés par les personnes privées, les ménages et les employeurs.

Tout en se réjouissant du message sans équivoque sur la nécessité d'œuvrer en faveur de l'équité dans l'éducation, véhiculée par ce rapport, le CSEE déplore qu'au moment d'aborder la question du relèvement des niveaux de savoir-faire, l'accent soit mis trop strictement sur les besoins du marché de l'emploi. A son tour, le CSEE en appelle à une approche plus équilibrée concernant l'objectif de l'éducation, et souligne que ce n'est qu'en développant un large ensemble de compétences chez les jeunes, notamment les compétences sociales, civiques, personnelles et culturelles, que les écoles contribueront à long terme au progrès économique et social de la société ainsi qu'au bien-être de chaque individu.

Le CSEE critique sévèrement les messages du Conseil et de la Commission concernant le financement. Le rapport d'avancement déclare que les efforts consentis pour trouver d'autres sources de financement, par exemple de la part des individus, des ménages et des employeurs, doivent être renforcées, mais le CSEE rejette fermement l'idée que les investissements privés constituent la solution aux défis auxquels est confronté le système d'éducation aujourd'hui. Les gouvernements doivent faire face à leurs responsabilités pour garantir à tous une éducation publique de qualité.

Le rapport d'avancement conjoint 2008 est disponible dans son intégralité sur le site de Commission consacré au processus Education et Formation 2010:

http://ec.europa.eu/education/policies/2010/natreport08/council_fr.pdf

La déclaration du CSEE relative au projet de rapport conjoint 2008 est disponible sur le site :

www.csee-etu.org

Adoption officielle du Cadre européen des certifications (CEC)

Plus de deux ans et demi après la présentation du premier projet d'un cadre européen des certifications (CEC), les Ministres de l'éducation de l'UE viennent d'adopter officiellement le CEC lors de leur réunion du 14 février 2008. La prochaine étape consistera à mettre en œuvre le CEC au niveau national; il est recommandé aux États membres de développer des cadres nationaux des certifications et d'établir le lien entre leurs systèmes nationaux de certification et le CEC d'ici 2010. En outre, les titres ou diplômes nationaux devront mentionner au plus tard en 2012 la référence CEC correspondante.

Comme les États membres sont maintenant confrontés à la mise en œuvre du CEC au niveau national par le biais des CNC, le CSEE estime qu'il importe de souligner que le CEC est un instrument pour établir la correspondance des certifications – il ne s'agit pas d'un instrument pour harmoniser les différents systèmes d'éducation en Europe; la diversité des systèmes d'éducation dans l'UE constitue un atout qui doit être maintenu. Par conséquent, le CSEE encourage ses organisations membres à essayer d'influencer la conception des CNC au niveau national. Le CSEE estime en outre que les CNC doivent avant tout servir le contexte national et les objectifs nationaux de promotion de l'apprentissage tout au long de la vie et de transparence des qualifications. Le fait que les CNC puissent également vraisemblablement contribuer à accroître les possibilités de reconnaissance officielle des apprentissages non formels et informels est également fortement apprécié.

Contexte: un instrument pour la mobilité et l'apprentissage tout au long de la vie

Dans l'ensemble, on a présenté un double objectif pour les CEC/CNC: accroître la mobilité et promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie. En faisant office de grille de correspondance des certifications, le CEC devrait accroître la transparence, améliorer la comparabilité et faciliter la reconnaissance des différentes certifications délivrées par les différents systèmes d'éducation et de formation de l'UE. Le CEC vise ainsi à relier les systèmes de certifications des différents pays et à faciliter pour les

citoyens européens la reconnaissance de leurs certifications dans les autres États membres de l'Union. En outre, les CNC sont conçus pour faciliter le passage d'un type d'éducation ou d'un institut de formation à un autre au niveau national, par exemple entre l'enseignement supérieur et l'enseignement et la formation professionnels. Les cadres de certifications englobent tous les types d'enseignements: de l'enseignement général à l'enseignement supérieur, en passant par l'enseignement et la formation professionnels, et ils s'appliquent à tous les types de certifications: de celles obtenues à la fin de l'enseignement obligatoire à celles délivrées au plus haut niveau de l'enseignement supérieur ou de l'enseignement et de la formation professionnels. Le CEC comporte huit niveaux de référence tandis que le nombre de niveaux de référence dans les CNC peut être adapté au contexte national. Dans les deux cadres, les niveaux de références sont fondés sur les acquis de l'apprentissage, c'est-à-dire que le point de référence décrit ce qu'un apprenant est capable de faire. Ainsi, l'accent n'est plus mis, comme il était d'usage, sur la durée de la formation et le type d'établissement.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter:

[Recommandation du Parlement européen et du Conseil établissant le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie](#)

[Prise de position du CSEE](#) d'octobre 2006 sur la proposition de mise en place d'un cadre européen des certifications pour l'apprentissage tout au long de la vie.

La Commission européenne met sur pied une "Mission pour la flexicurité"

Au cours de l'année écoulée, le concept de flexicurité est devenu l'un des principes directeurs des politiques de l'UE concernant le marché du travail. Le CSEE a récemment publié [un feuillet d'information](#) sur [les principes communs de flexicurité](#) qui ont été adoptés par le Conseil de décembre 2007 suite à la Communication 2007 de la Commission "[Vers des principes communs de flexicurité : des emplois plus nombreux et de meilleure qualité en combinant flexibilité et sécurité](#)". Afin de surveiller l'évolution et la mise en œuvre des parcours nationaux de flexicurité, une "Mission pour la flexicurité" vient d'être mise sur pied par la Commission européenne.

La mission pour la flexicurité a été présentée par M. Vladimir Spidla, Commissaire à l'emploi, aux affaires sociales et à l'égalité des chances, le 1er février 2008. La mission se compose d'un total de 7 membres permanents, dont Mme. Maria Helena André, Secrétaire Général adjointe de la CES. La mission a prévu des visites dans 4 ou 5 États membres en 2008 et elle fera ensuite rapport sur la mise en œuvre des

parcours de flexicurité au niveau national. Pour décembre 2008, la délégation publiera un rapport commun en vue de faire des propositions concrètes pour la mise en œuvre des politiques de flexicurité.

» La CES a appuyé le concept de flexicurité mais a également souligné avec force la nécessité d'avoir un rapport plus équilibré entre la flexibilité et la sécurité qui doivent se renforcer mutuellement «

Les conclusions du Conseil de décembre 2007 sur la flexicurité soulignent que les principes communs visent à contribuer à la mise en œuvre du nouveau cycle de la stratégie de Lisbonne et à constituer une base utile pour les réformes,

l'élaboration des politiques nationales et la mise en place de dispositions nationales spécifiques en matière de flexicurité. En même temps, le Conseil rappelle qu'il n'y a pas qu'un seul parcours de flexicurité et qu'aucun principe n'est plus important que les autres. Les lignes directrices intégrées de la stratégie de Lisbonne, réaffirmées par les chefs d'État et de gouvernement lors du Conseil de Printemps 2008, font également référence à la flexicurité car les États membres sont encouragés à promouvoir la flexibilité du marché du travail en la conciliant avec la sécurité de l'emploi (ligne directrice 21). Les États membres doivent ainsi rendre compte de la mise en œuvre de ces principes dans leurs rapports nationaux qui sont élaborés chaque année dans le cadre du processus de Lisbonne.

La CES a appuyé le concept de flexicurité mais a également souligné avec force la nécessité d'avoir un rapport plus équilibré entre la flexibilité et la sécurité qui doivent se renforcer mutuellement. La proposition de la Commission pour des principes de flexicurité a été critiquée par la CES car son approche de la flexicurité est inéquitable. La CES critique plus particulièrement la Commission pour sa conception très étroite du principe de sécurité qui, en fin de compte, débouche sur une réduction du niveau de protection de l'emploi. La CES argumente également qu'il faut placer au centre de la flexicurité, la qualité des emplois, en incluant le principe selon lequel des contrats stables et à durée indéterminée devraient être la forme générale de l'emploi

Pour de plus amples informations, veuillez consulter:

[Feuille d'information du CSEE sur la flexicurité](#)

[Feuille d'information de la CES sur la flexicurité](#)

Site Internet de la Commission sur la flexicurité et travail de la mission
[Stratégie européenne pour l'emploi - Introduction](#)

[Prise de position de la CES](#) sur la communication de la Commission:
"Vers des principes communs de flexicurité : Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité en combinant flexibilité et sécurité"



Le nouvel agenda social

En juin 2008, la Commission européenne proposera un Agenda social renouvelé. Le premier Agenda social avait été présenté en 2005 pour exposer les initiatives de la Communauté dans le domaine de la cohésion sociale en tant que partie intégrante de la Stratégie de Lisbonne. La proposition pour un nouvel Agenda social sera élaborée sur base de la communication du 20 novembre 2007 sur la vision sociale pour l'Europe du 21^{ème} siècle, sur base des résultats d'une consultation publique sur la réalité sociale et sur un forum des maires sur l'Agenda social qui sera organisé en mai 2008 et où le CSEE sera représenté.

Opportunités, accès et solidarité

Le nouvel Agenda social sera centré sur trois piliers: opportunités, accès et solidarité, et les domaines d'action couverts seront plus particulièrement la jeunesse, l'éducation, l'égalité hommes-femmes, la non discrimination et la mobilité. Dans sa communication "*Vers une nouvelle vision sociale pour l'Europe du 21^e siècle*", la Commission souligne l'importance d'investir dans l'éducation et les compétences en tant que moyen efficace pour promouvoir l'égalité des chances et pour lutter contre les inégalités et la pauvreté. Les défis actuels que constitue la forte proportion de jeunes qui quittent l'école prématurément et de jeunes qui n'acquièrent pas les compétences de base en lecture dans de nombreux pays européens sont également mis en exergue

Consultation publique

La Commission a achevé une vaste consultation publique au début de l'année sur les changements sociaux en Europe. L'objectif poursuivi était d'impliquer activement les parties prenantes et la société civile dans le processus d'identification de différents points de vues sur ce qui constitue la réalité sociale de l'Europe, la cohésion économique et sociale et le budget de l'UE. En mars 2008, le comité exécutif de la CES a adopté une réponse détaillée à la consultation, réclamant un renforcement de l'Agenda social" en tant qu'instrument politique et aussi pour renforcer l'action de l'UE dans un certain nombre de domaines de la politique sociale, y compris le droit du travail et les relations contractuelles, les services publics, et la santé et la sécurité au travail.

Lisez [la déclaration](#) complète du Comité exécutif de la CES:

Pour de plus amples informations sur la consultation publique, cliquer sur le lien suivant:

[Emploi, affaires sociales et égalité des chances - Nouvelles](#)

Lisez la Communication sur la vision sociale pour l'Europe du 21^{ème} siècle:

La valeur ajoutée de l'utilisation des TIC dans l'éducation – un forum en ligne est maintenant accessible pour les enseignants et les syndicalistes



Le nouveau projet du CSEE sur l'utilisation des TIC dans l'éducation (ELFE 2) a été lancé au début de l'année 2008. Le forum en ligne du projet qui s'adresse aux enseignants, aux chefs d'établissement et aux syndicats d'enseignants est maintenant ouvert et prêt à accueillir des contributions. Il est accessible via le site internet du projet ELFE : <http://www.elfe-eu.net/>.

Le projet ELFE 2 se base sur les conclusions et découvertes du précédent projet du CSEE dans le domaine (ELFE 1), qui a découvert qu'une utilisation structurée des TIC favorise un processus de développement holistique et renforce l'acquisition de nouvelles compétences par les élèves, y compris des compétences sociales. De plus, d'autres facteurs inhérents aux écoles - facteurs pédagogiques et organisationnels, ainsi que le soutien professionnel des enseignants - se sont révélés favorables à l'obtention d'une valeur ajoutée de l'utilisation des TIC en éducation. Dans le cadre du nouveau projet, cinq pays représentés par cinq syndicats d'enseignants (GL du Danemark; NUT du Royaume-Uni; LIZDA de la Lettonie; ZNP de la Pologne et ESTUS de la Slovénie) s'y sont impliqués en tant que partenaires. Ensemble, ils essayeront de chercher plus en profondeur et d'analyser l'utilisation organisationnelle et pédagogique des TIC à l'école et dans les établissements de formation des enseignants, ainsi que d'identifier quelle est la valeur ajoutée de cette utilisation pour l'éducation.

Des visites d'étude dans deux écoles et un établissement de formation des enseignants dans chacun des cinq pays du projet amélioreront la compréhension des méthodologies employées concernant l'utilisation des TIC dans les écoles et lors de la formation initiale et continue des enseignants. Les découvertes de ces visites seront ensuite discutées par toutes les organisations membres du CSEE lors de deux Séminaires Régionaux séparés (un pour les 12 plus nouveaux pays membres de l'UE et un pour les pays de l'UE des 15). La transférabilité des méthodologies identifiées sera aussi étudiée afin que l'équipe du projet puisse découvrir quelles sont les barrières qui empêchent les simples avantages de l'utilisation des TIC dans l'éducation d'évoluer en une valeur ajoutée solide pour les modèles d'enseignement et d'apprentissage.

Le forum en ligne du projet ELFE 2 crée donc une opportunité et un espace ouvert pour les débats entre enseignants et autres praticiens sur les sujets présentés plus haut pendant toute la période de mise en œuvre du projet. L'équipe d'ELFE 2 attend tous vos commentaires et suggestions.

Prochaines Communications et initiatives de la Commission européenne

Consultation de l'UE sur les droits de l'enfant

La Commission européenne lancera en 2008 une consultation sur les droits de l'enfant. L'un des droits à être traité dans la prochaine consultation est le droit à l'éducation.

En juillet 2006, la Commission a publié la communication « Vers une stratégie européenne sur les droits de l'enfant », dans laquelle l'importance de l'éducation est soulignée par la déclaration suivante : « il est assez évident que le droit à l'éducation est fondamental si l'on veut que les enfants puissent se forger une place dans la société » (p. 4). La Communication annonce le lancement d'un processus de définition des priorités pour les mesures futures, et c'est dans ce contexte que la consultation aura lieu en 2008.

L'éducation est reconnue comme un droit de l'enfant dans la Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant, qui est entrée en vigueur en 1999, les droits de l'enfant ayant été retenus comme l'une des principales priorités de la Communication de la Commission sur les objectifs stratégiques 2005-2009.

Prochaines communications et initiatives

La Commission européenne prévoit de publier en 2008 des communications et propositions sur les thèmes suivants :

- une Communication sur l'éducation et la migration
- une Communication sur l'éducation scolaire dans le prolongement de la consultation sur « *Les écoles pour les 21^{ème} siècle* » publiée en 2007. Date de publication escomptée : juin/juillet 2008.
- une Communication sur la prise en charge des enfants (par la DG Emploi et Affaires sociales de la Commission). Date de publication escomptée : mi-2008.
- Une proposition de recommandation du Conseil et du Parlement sur le système européen de transfert de crédits pour l'enseignement et la formation professionnels (ECVET). Date de publication escomptée 2008 en vue de son adoption d'ici 2010.
- Proposition de recommandation du Conseil et du Parlement sur l'assurance de la qualité dans l'enseignement et la formation professionnels. Date de publication escomptée mars 2008 en vue de son adoption d'ici 2010.

Calendrier du CSEE

Avril:

14-15: Comité Pan-Européen de l'IE/Comité exécutif du CSEE, Bruxelles

Mai:

20: Séminaire des employeurs, Dialogue Social, Bruxelles

Juin:

9-10: Séminaire final du projet du CSEE "Prévenir et combattre la violence à l'école", Sofia, Bulgarie

Nouvelles publications

- [La CES: Accord cadre sur le harcèlement et la violence au travail. Un Guide d'interprétation de la CES](#) (uniquement en anglais)
- [La CES: Le débat sur la flexicurité et les défis à relever par le mouvement syndical](#)
- [La CES et l'ETUI-REHS: Repères sur l'Europe du travail \(Benchmarking working Europe 2008 - uniquement en anglais\)](#)
- [La CSEE: Coopération préalable à l'adhésion entre la Hongrie, la Bulgarie et la Roumanie. Deuxième séminaire, Bucarest, octobre 2006](#)
- [Eurydice : Focus sur les structures de l'enseignement supérieur en Europe. Évolutions nationales dans le cadre du Processus de Bologne - Édition 2006/2007](#)
- [Eurydice: L'autonomie scolaire en Europe. Politiques et mécanismes de mise en oeuvre](#)
- [L'ETUI-REHS et la CES : "Le programme Education et Formation tout au long de la vie de l'Union européenne: un manuel pour les syndicats"](#) (bientôt disponible en anglais)
- [Rapport du Cedefop: Reconnaissance et validation de l'apprentissage non-formel et informel pour les enseignants et les formateurs de la formation professionnelle dans les pays membres](#) (uniquement en anglais)
- [Rapport de la Commission: Egalité entre les femmes et les hommes – 2008](#) (uniquement en anglais)

Le Conseil de l'Europe a lancé "Wild Web Woods", un jeu en ligne pour apprendre aux enfants la sécurité basique sur internet dans un environnement amusant et sympathique de contes de fées. Pour de plus amples informations, veuillez consulter:

<http://www.coe.int/children>